



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 100473

Texte de la question

M. Charles de La Verpillière appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur les dégâts considérables causés par la pyrale du buis, présente en France depuis 2008. La chenille de ce lépidoptère consomme le feuillage des buis, d'où son nom. Les dégâts sont considérables à tel point que les peuplements naturels de buis sont en voie de disparition dans certains secteurs comme le Bugey, dans le sud du département de l'Ain. La biodiversité est donc en danger, outre les risques d'incendie liés à la présence des arbres morts. C'est ainsi que le préfet de l'Ain a été contraint d'interdire l'accès des massifs boisés en août et septembre 2016. Un autre grave préjudice, à caractère économique, est causé par le papillon adulte de la pyrale du buis. Chaque soir, les papillons envahissent les villages et s'agglutinent autour des points lumineux. Ils pénètrent en grand nombre à l'intérieur des bâtiments industriels fonctionnant la nuit et rendent de plus en plus difficile le respect des normes sanitaires et de qualité auxquelles sont soumises, notamment, les industries pharmaceutiques, agroalimentaires, d'emballage, etc. Face à l'ensemble de ces risques, qu'il ne faut pas sous-estimer, il est souhaitable que la recherche (par exemple l'INRA) propose des moyens efficaces de lutte contre la pyrale du buis. Il lui demande donc quelles sont les mesures déjà prises ou envisagées dans le domaine de la recherche et de la lutte par le Gouvernement.

Texte de la réponse

Le buis est présent sur tout le territoire national, et en particulier dans des lieux à fort enjeu patrimonial. La pyrale du buis (*cydalima perspectalis*) est un papillon natif des régions subtropicales humides d'Asie. Défoliateur des buis, il a été introduit en Europe dans les années 2000 et est désormais largement présent sur le territoire européen. La cylindrocladiose du buis (*cylindrocladium buxicola*) est un champignon, connu sous le terme de « dépérissement du buis ». Il a été identifié en Nouvelle Zélande, en Europe et en Amérique du Nord, et est largement présent sur le territoire européen. La pyrale et la cylindrocladiose ont été retirées des listes d'alerte de l'organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes et ne font pas l'objet de réglementation au niveau européen ou national. La prévention et la lutte contre ces deux dangers sanitaires reposent sur deux moyens d'action complémentaires : d'une part, la recherche d'essences de buis plus résistantes, et d'autre part, la lutte intégrée. Celle-ci consiste, au sens de la directive 2009/128/CE, à prendre en compte toutes les méthodes de protection des plantes disponibles et, par conséquent, à intégrer des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés du point de vue économique et environnemental, réduisant ou limitant au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible des agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. Sur ce sujet, des solutions de biocontrôle ou autorisées en agriculture biologique existent, l'institut national de la recherche agronomique dispose déjà de résultats encourageants en particulier dans le cadre du programme SaveBuxus. Il s'agit pour l'essentiel de produits à base de pyréthrinés ou de spinosad. Ces solutions trouvent leur efficacité dans le cadre d'une conduite et d'une surveillance adaptée des plantations. De manière

générale, les solutions de biocontrôle supposent une approche intégrée pour une bonne efficacité. La recherche doit poursuivre ses efforts, tant pour rechercher des essences plus résistantes que pour bâtir des solutions de lutte innovantes et respectueuses de la santé et de la biodiversité.

Données clés

Auteur : [M. Charles de La Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100473

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 novembre 2016](#), page 9215

Réponse publiée au JO le : [10 janvier 2017](#), page 198